

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

PROJET DE RÈGLEMENT 821-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D’IMMEUBLES (LISTE DES
IMMEUBLES CONCERNÉS)

CONSIDÉRANT le dépôt par la MRC de La Rivière-du-Nord de la liste des immeubles à
potentiel patrimonial sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville doit intégrer cette liste à sa réglementation;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

À l’article 6, à la définition du mot « Immeuble patrimonial », le texte « des immeubles
présentant une valeur patrimoniale, conformément au premier alinéa de l'article 120
de cette loi; » est remplacé par « adopté par la MRC de La Rivière-du-Nord en vertu de
l’article 120 de cette loi; ».

ARTICLE 2

Le texte de l’article 13 est remplacé par ce qui suit :

« Sauf lorsque le propriétaire ou son mandataire a obtenu une autorisation
conformément au présent règlement, il est interdit à quiconque de procéder à la
démolition d'un immeuble patrimonial. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026.

Paul Germain
Maire

Martine Rouette
Greffière adjointe

Dépôt du projet :	2026-10-13
Avis de motion :	2026-10-13
Adoption du projet de règlement :	2026-10-13
Avis public – Assemblée publique de consultation :	2026-10-07
Assemblée publique de consultation :	2026-11-03
Adoption :	
Entrée en vigueur :	